

## VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 5 décembre 2023.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BENOÎT Jean-François

#### **Délibération n°2023-118**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 – Absents : 4 – Pouvoirs : 4

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **BUDGET 2024 – AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE**

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération prévoit donc les autorisations budgétaires par chapitre en section d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- AUTORISE pour l'exercice 2024, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2023, selon la répartition par budget et par chapitre ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 3 - M. BERNU. Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK.**

**Abstention : 5 - M. de SALLIER DUPIN. Mmes GOASTER. MERIAN. MM. GUYMARD. MEGRET.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **19 DEC. 2023**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**19 DEC. 2023**

De la publication le

**19 DEC. 2023**

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

## Répartition par budget et par chapitre

Budget principal		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	160 998,74	40 249,69	40 249,69
Chapitre 204	Subventions d'équipement	1 964 020,12	491 005,03	491 005,03
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 802 379,10	700 594,78	700 594,78
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 554 447,81	888 611,95	888 611,95
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	80 500,00	20 125,00	20 125,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	250,00	250,00
<b>TOTAL</b>		<b>8 563 345,77</b>	<b>2 140 836,44</b>	<b>2 140 836,44</b>

Budget annexe Pont Grossard		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe ZAC du Liffré		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe résidence Le Courtil-Meslin		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Trégomar - lotissement rue des écoles		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Lotissement Planguenoual		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Lotissements communaux		Crédits ouverts 2023 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2024 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-